

LE "VÉLOTAF" : L'USAGE DU VÉLO POUR ALLER TRAVAILLER

LE VÉLOTAF EN FRANCE

Pratique marginale il y a 20 ans, le « vélotaf » est en plein boom en France, où le trafic cycliste augmente de :

15 % par an entre 2015 et 2022,

7 % en 2023,

9 % des français pratiquent le « vélotaf » quotidien,

20 % des urbains actifs pratiquent le « vélotaf ».

Source : Union Sport et Cycle



DES « VÉLOTAFEURS » ASSIDUS

Les « vélotafeurs » utilisent leur vélo de plus en plus souvent :



71 % au moins une fois par semaine,



54 % au moins trois fois par semaine,

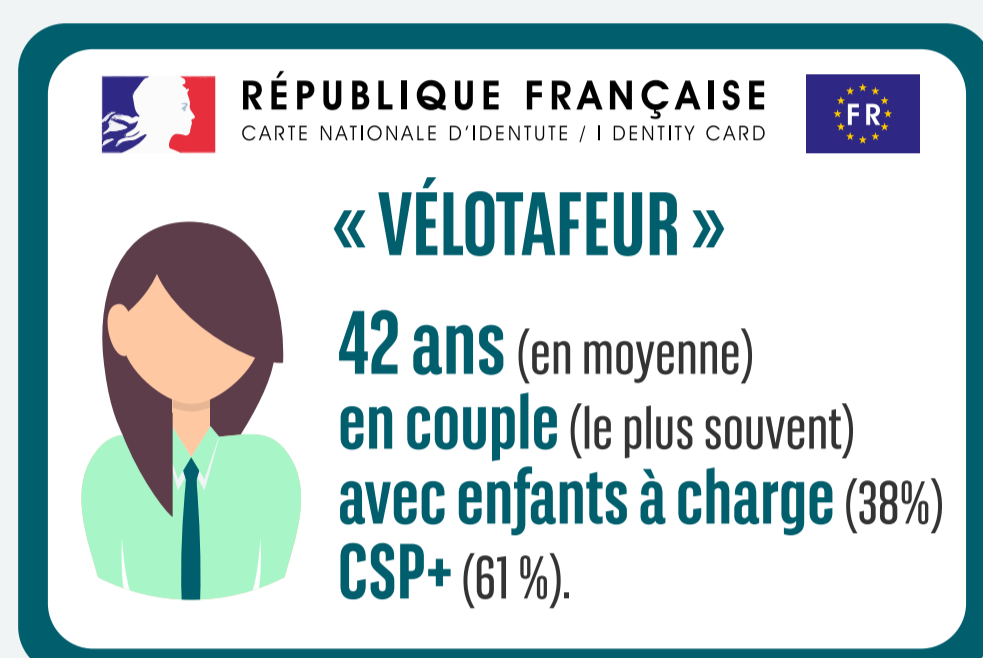


26 % cinq fois et plus par semaine.

Source : Union Sport et Cycle



CARTE D'IDENTITÉ DU « VÉLOTAFEUR » TYPE :



66 % des vélotafeurs combinent un second mode de transport en complément,

dont **37 %** les transports en commun (bus et métro).

Source : Union Sport et Cycle

LES FEMMES PLUS ADEPTES DU « VÉLOTAF »

55 % ♀ **45 %** ♂

Parmi les « vélotafeurs », la tranche d'âge la plus représentée : les 25-34 ans avec près de 61 %.

Source : Union Sport et Cycle



42 %

des urbains actifs ont le sentiment de mieux maîtriser leur temps de trajet et de ne pas dépendre des autres modes de transport.

Source : Union Sport et Cycle

LES PLUS DU « VÉLOTAF »

Gagner du temps

Le trajet moyen :



■ Durée : entre 10 et 20 minutes
■ Distance : moins de 5 kilomètres

Sur cette distance le vélo est aussi rapide que les transports motorisés en ville.

Source : Ademe

Respecter l'environnement



Réduction de l'empreinte carbone par personne et par an

10 km à vélo par jour = **700 kg** d'émission de CO₂

Source : Réseau action climat

Faire des économies

Aller au travail à vélo est en moyenne 10 fois moins cher qu'en voiture.

■ Économies réalisées sur :



les frais de carburant (spécialement dédiés au vélo)



les frais d'entretien (parties de la chaussée réservées au vélo)



les frais de péage (partagés entre modes doux)



les frais de stationnements

■ Sur 440 trajets de 4 kilomètres, le prix moyen est de :

0,58 € à vélo mécanique

0,70 € à vélo à assistance électrique

6,80 € pour la voiture

(sans compter le prix du permis, l'assurance, les frais de parking, etc.)

(frais d'entretien, coût d'une assurance, achat de matériel, etc.)

Source : Union Sport et Cycle et Altis Play

LES BONNES RAISONS DE PROPOSER LE « VÉLOTAF » À VOS SALARIÉS



+12 % de productivité des salariés

Comment ?

En raison de l'absence de stress et de tensions liées aux difficultés de circulation (retards, embouteillages...) et de l'absentéisme qui en découle.

Source : Alberta Centre for Active Living (CA)

Amélioration du bilan carbone de votre entreprise

un salarié faisant 10 km pour se rendre au bureau émet :

■ **1 900 g** de CO₂ en voiture thermique

⊗ contre seulement

■ **20 g** de CO₂ à vélo à assistance électrique.



Source : Ademe



Valorisation de la marque employeur

■ En apportant votre contribution :

- contre le réchauffement,
- au titre de la Responsabilité Sociale et Environnementale,
- à la mobilité favorisée par la mise en place de votre Plan de Mobilité*.

*Obligatoire depuis le 1^{er} janvier 2000 pour les entreprises de plus de 50 salariés



25 % de réduction d'impôt*

sur le coût d'investissement de la flotte de vélos mise à disposition gratuitement pour les déplacements domicile-travail de vos salariés.

*Octroyée dans la limite de 25 % du prix d'achat ou de location de la flotte (location d'une durée minimale de 3 ans)



ARVAL
BNP PARIBAS GROUP

For the many journeys in life*

* Pour tous les trajets de la vie